



Afin d'inciter fortement les habitants de l'agglomération à se déplacer à vélo pour leurs trajets quotidiens, la CUD propose une aide à l'achat d'un vélo neuf. Elle est réservée aux habitants de la Communauté urbaine de la Dunkerque à raison d'une aide par personne âgée de plus de 11 ans. Cette limite d'âge n'est pas applicable aux demandeurs qui justifient d'être scolarisés dans un collège. Elle concerne tous les types de vélos neufs (classique, pliant, électrique, cargo...).

- Achat de vélo neuf effectué entre le 11 mai 2020 et le 30 juin 2021,
- Chez un commerçant situé sur le périmètre de la Communauté urbaine de Dunkerque
- S'engager à utiliser le vélo pour les déplacements quotidiens*

Retrouver l'ensemble des conditions complètes dans le dossier de demande d'aide.

- Pour tous, l'aide est de 80 €*
- Pour les personnes à faibles ressources (bénéficiaires du RSA, de l'ASS), l'aide est de 150 €*

* Sous réserve que le cumul des aides existantes ne dépasse pas le prix d'achat du vélo.

1. Retirer un dossier de demande de subvention à la Communauté urbaine de Dunkerque, dans votre mairie ou télécharger le dossier sur ou sur le site vivre-ensemble-apres.com
2. Effectuer l'achat chez un commerçant du territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque.
3. Déposer ou envoyer le dossier COMPLET de demande de subvention à la Communauté urbaine de Dunkerque dans les 3 mois suivant l'achat avec la facture d'achat au nom du demandeur.
4. Versement de la participation financière par mandat du comptable public sur votre compte (il faut compter environ 4 mois à compter de la date de dépôt du dossier complet)

Pour tout renseignement : contacter les services Voirie Mobilité au 03 28 25 92 70 ou [voirie\[at\]cud\[dot\]fr](mailto:voirie[at]cud[dot]fr).

→ Aide à l'acquisition d'un vélo - comment en bénéficier ? janvier 2021

[PDF](#) **Télécharger (46 kB)**

→ Demande d'aide à l'achat d'un vélo - décembre 2020

[PDF](#) **Télécharger (68 kB)**